

Centre Hospitalier de PAU	PROCEDURE DEGRADEE Trace Line	Direction des Systèmes d'Information Version : N° 2 Page : 1 / 2
--------------------------------------	--	---

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
NOM : Rachid DERBALI, SIH FONCTION : TSH VISA :	NOM : Guillaume COULERU, Audrey CHEVALIER FONCTION : Praticiens Hospitaliers, Pharmacienne VISA :	NOM : Sylvie OUAZAN FONCTION : Directrice de la Qualité et Gestion des Risques Date d'application : 31/05/2018 VISA :

I - OBJECTIF

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités organisationnelles en cas d'arrêt (panne ou coupure prévue pour mise à jour) du logiciel Trace Line.

II - DOMAINES D'APPLICATION

Ensemble des professionnels concernés.

III - DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

Le logiciel Trace Line permet :

- l'échange des données entre le Centre hospitalier de Pau et le logiciel de gestion des PSL (Produits Sanguins Labiles) de l'EFS (Établissement Français du Sang). Ces échanges concernent les résultats des examens immuno-hématologiques (EIH) notamment groupe sanguin, RAI... et les PSL transfusées,
- la traçabilité des PSL transfusés et des Médicaments Dérivés du Sang (MDS) administrés au sein du Centre hospitalier de Pau,
- d'enregistrer l'historique des évènements transfusionnels liés au patient [traçabilité de l'administration du PSL, de la surveillance de la transfusion, des courriers d'information post-transfusionnelle du patient, des évènements indésirables receveur éventuels (et de leur fiche de déclaration e-fit), des consignes transfusionnelles éventuelles ...].

IV DESCRIPTION

1 - Pour les PSL :

Les prescriptions (EIH et PSL) se font sur supports papiers (ordonnanciers EFS).

La livraison des poches est assurée par un système de transport interne. L'EFS distribue les produits, édite les bordereaux de délivrance et enregistre la distribution nominative dans Trace Line.

C'est seulement après le branchement de chaque transfusion que l'infirmière valide cette dernière sur Trace Line et envoie le bordereau de délivrance complété à l'hémovigilance.

Coupure Trace Line

Aucun changement dans la livraison des PSL et bordereaux distribués par l'EFS.

Dans les services de soins, l'IDE trace la surveillance de la transfusion sur la feuille de surveillance papier (QUA-FE0518) complétée qu'elle archive dans le dossier transfusionnel et après la transfusion des PSL au patient, le service envoie le bordereau de délivrance complété à l'hémovigilance avec la mention « **TRACABILITE INFORMATIQUE IMPOSSIBLE** »

A la reprise de Trace Line : L'hémovigilance effectue la traçabilité informatique.

2 - Pour les MDS :

Les prescriptions se font avec le logiciel de prescription informatisé Crossway.
En cas d'indisponibilité de Crossway, les prescriptions se feront sur des ordonnances papier.

La pharmacie délivre les MDS accompagnés de deux types de bordereaux de traçabilité :

- en situation normale : documents Trace Line habituels
- pendant la coupure : documents provisoires.

Coupure Trace Line :

a - Cas des dotations de service

Seules les dotations concernant des produits d'urgence seront renouvelées par la pharmacie durant la période d'indisponibilité de Trace Line. Les autres dotations seront renouvelées uniquement à la reprise du logiciel.

Si un produit est administré, le service complète le bordereau de traçabilité (document provisoire) remis avec le flacon puis le conserve.

A la reprise de Trace Line : La pharmacie effectue la régularisation informatique et vérifie avec le service le niveau de la dotation. Puis elle édite les bordereaux Trace Line de traçabilité et remplace les documents provisoires délivrés pendant la coupure.

Si des flacons ont été administrés, le service effectue l'enregistrement informatique dans Trace Line selon la procédure habituelle puis renvoie les documents complétés à la Pharmacie.

En cas de coupure programmée, les services doivent vérifier leur dotation avant la coupure afin d'en demander le renouvellement si besoin.

b - Cas des dispensations nominatives

Les délivrances nominatives des MDS sont accompagnées de documents provisoires listant les produits dispensés, par patient. Après leur administration, le service complète les bordereaux de traçabilité (documents provisoires) remis avec les flacons puis les conserve.

A la reprise de Trace Line : La pharmacie effectue la régularisation informatique des dispensations nominatives puis contacte les services pour les en informer. Après avoir reçu l'accord de la pharmacie, le service effectue l'enregistrement informatique dans Trace Line selon la procédure habituelle puis renvoie les documents à la Pharmacie.

En cas de coupure programmée, les services doivent anticiper les prescriptions nominatives pour les patients déjà programmés.

V - REVISION DE LA PROCEDURE

- après un audit
- après constatation d'un dysfonctionnement ou d'un risque
- à la relecture à date donnée si nécessaire